

Comité des fêtes de le Versoud

Association W3810066775
www.comitedesfetesleversoud.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le vide grenier, réservé aux particuliers, aura lieu dans l'allée du parc de la mairie du Versoud (parking à proximité). Ouverture au public de 8 h 30 à 17 h 30. Installation des exposants à partir de **6 h 30**.

Nom Prénom :

Adresse :

ville :

Tél : E-mail:.....

n° de la carte d'identité :

délivrée par la préfecture de :date :

Je souhaite réserver (merci de cocher) :

- **emplacement** (profondeur 1,70 m) 3 mètres (15 €) 6 mètres (30 €)

Règlement :

- Les exposants sont tenus d'apporter leur matériel (tables, chaises, parasols...)
- Pour la bonne tenue de la manifestation, les participants doivent rester sur leur stand jusqu'à la fermeture et laisser leur emplacement propre à la fin du vide grenier.
- Les exposants ne doivent pas modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire. En aucun cas le stand attribué ne peut s'étendre au-delà de la place autorisée et dépasser dans les allées, ceci afin de respecter la sécurité.
- Tout emplacement non occupé à 7 h 45 ne sera plus réservé et pourra être attribué à d'autres exposants sans possibilité de remboursement.
- Dans le cas de non participation, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit la raison de l'absence.
- Le comité des fêtes reste la seule instance compétente pour reporter ou annuler la manifestation dans le cas d'une météo très défavorable ou dans tout autre cas. En cas d'annulation définitive sans report du comité des fêtes, les chèques seront détruits.
- Les places sont limitées et les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée du dossier. Tout dossier incomplet et non accompagné du chèque de paiement sera considéré comme nul. Un mail de confirmation vous sera envoyé si votre inscription est validée.
- Le bulletin d'inscription est à retourner rempli et signé, accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité et du règlement à l'ordre du comité des fêtes **au plus tard le 6 septembre** à l'adresse suivante :

**Comité des fêtes
Maison des associations
7 place de l'église
38420 LE VERSOUD**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (vente d'aliments, boissons, armes, animaux interdite)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait àle signature :

Attestation qui sera remise au Maire de la Commune d'organisation